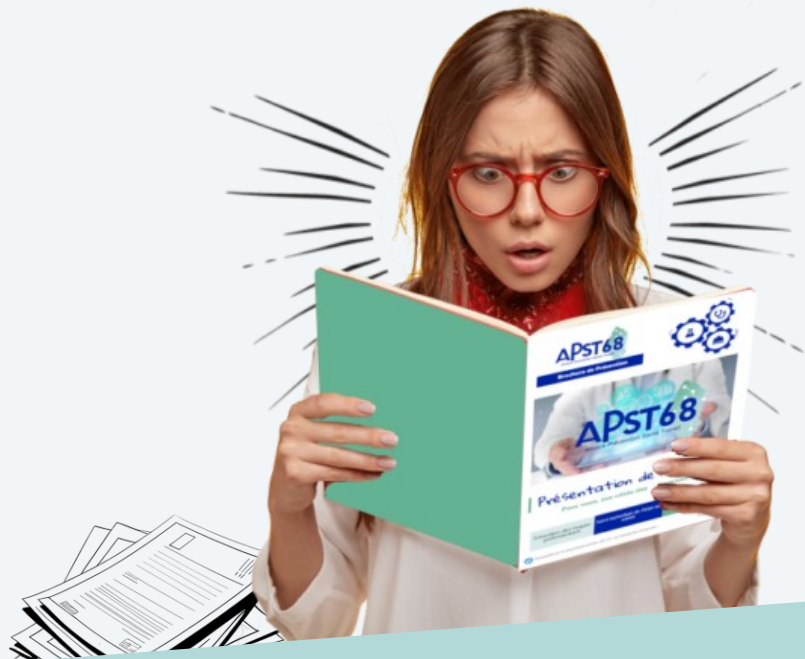


Besoin de vous informer ?



Retrouvez l'ensemble de notre documentation
dans notre espace documentation

<http://www.apst68.fr>



Siège social : 20 rue des trois châteaux 68000 COLMAR



contact@apst68.fr



03 89 80 67 97

Fiche pratique

APST68
Alsace Prévention Santé Travail

Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT)



Le concept de QVCT a été introduit par l'Accord National Interprofessionnel du 9 décembre 2020 et s'appuie sur :

- la promotion de la prévention primaire qui vise à s'attaquer en amont aux causes profondes des risques professionnels.
- la promotion de la Qualité de Vie au Travail en articulation avec la santé au travail.

C'est la loi du 2 Août 2021 qui a permis d'inscrire la QVCT dans le code du travail.

📍 20, rue des 3 Châteaux – 68000 COLMAR

☎ 03 89 80 67 97 – 📞 03 89 79 72 53 - 🌐 <https://www.apst68.fr>

→ Méthode de mise en place d'une démarche QVCT

Il n'existe pas de solutions toutes faites, pas de méthode obligatoire et universelle concernant la mise en place d'une démarche QVCT.

Au préalable, il est recommandé de :



L'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT) propose un outil de diagnostic sur les 6 grands thèmes du référentiel QVCT :

<https://autodiagnosics.anact.fr>

→ Les 6 grands thèmes de la QVCT et des exemples de sujets à traiter

Organisation, contenu et réalisation du travail

- S'assurer de la clarté des rôles et marges de manœuvre de chaque salarié
- Discuter des objectifs et des critères d'évaluation du travail des salariés : « qu'est-ce qu'un travail bien fait ? »
- Evaluer et réguler la charge de travail
- Favoriser la conciliation vie professionnelle / vie privée : télétravail, horaires flexibles, temps partiels, droit à la déconnexion etc ...
- Associer les salariés aux projets de changement

Santé au travail et prévention

- S'appuyer sur l'évaluation des expositions aux risques professionnels pour nourrir la démarche QVCT
- Mettre en place du mobilier ergonomique : sièges de bureau, bureaux assis-debout ...
- Sensibiliser les responsables hiérarchiques et les représentants du personnel à la prévention des risques psychosociaux
- Communiquer aux salariés la liste des acteurs ressources en matière de santé au travail

Dialogue social et professionnel

- Installer des espaces de discussion pour parler du travail
- Impliquer les salariés dans les prises de décision
- Favoriser les retours d'expérience sur le travail (réunion d'équipe, repas, espaces de discussion formelle et informelle ...) et la reconnaissance au travail

Compétences et parcours professionnels

- Définir les modalités de recrutement et d'intégration des nouveaux arrivants
- Organiser des mobilités entre métiers et entre activités
- Mettre en place une gestion prévisionnelle des compétences et emplois
- Mettre en place un programme de développement des compétences tout au long de la carrière
- Renforcer la prévention de la désinsertion

Egalité au travail

- Définir des indicateurs clés sur l'égalité au travail
- Veiller à l'équité des pratiques RH : embauche, formation, évolution professionnelle, avantages sociaux etc ...
- Coconstruire des actions de prévention de toute forme de discrimination et de violences au travail
- Aménager un espace pour les femmes allaitantes
- Prendre en compte les spécificités liées au travail des personnes en situation de handicap et des séniors.

Projet d'entreprise et management

- Définir les sujets de communication
- Communiquer régulièrement sur les projets de l'organisation
- Etablir des moyens de communication ascendante et descendante
- Intégrer la confiance, écoute active, coopération dans les pratiques managériales
- Associer les salariés aux projets de changement

Important

Ce que la QVCT n'est pas :

- Une démarche de la direction sans participation des travailleurs
- Une démarche réservée aux organisations qui se portent bien
- Une manière positive de parler des RPS
- Des actions ponctuelles : babyfoot, salle de relaxation, crèche etc ...